

# VILLE DE HOUEMONT



# LE MESSENGER

PUBLICATION A PERIODICITE VARIABLE

N°78 - SEPTEMBRE 2004

Site internet : <http://houdemont.com>

**Conseil Municipal  
du 21 septembre 2004**

## 1. AVENANTS - SALLE À MANGER À USAGE DE CANTINE SCOLAIRE

Des avenants au marché initial ont été nécessaires pour l'achèvement des travaux de la cantine scolaire.

Le total des avenants atteint la somme de **18.132,10 € TTC**.

Montant des marchés TTC	209.948,49 €
Montant des avenants TTC	18.132,10 €
Nouveau montant des marchés TTC	228.080,59 €

**Le conseil municipal autorise le maire à signer les avenants avec les entreprises concernées, et à solliciter une subvention auprès du conseil général sur ces avenants.**

## 2. AVENANT- NETTOYAGE DES VITRES - CANTINE SOLAIRE

**Par délibération du 18 novembre 2003, le conseil municipal a mandaté le maire pour signer un contrat à passer avec la Société RENOSOL pour l'entretien des salles de sports du Mancés, du tennis et des vitres des écoles.**

Afin de procéder au nettoyage des vitres de la nouvelle cantine, il est nécessaire de signer un avenant dont le montant s'élève à 144 € HT par an.

**Le conseil municipal autorise le maire à signer cet avenant avec la Société RENOSOL.**

### DATES A RETENIR

VEILLÉE CONTES	(salle polyvalente à 18h) samedi 2 octobre 2004
BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES	les vendredis 1er, 15 et 29 octobre 2004
BRIOCHES DE L'AMITIÉ au profit de l'A.E.I.M.	samedi matin 16 octobre 2004
EXPOSITION TABLEAUX DE SABLE	(galeries de la Mairie) du 18 au 29 octobre 2004
HEURE DU CONTE	les samedis 9 octobre et 27 novembre 2004
CONSULTATIONS JURIDIQUES	les samedis 16 octobre et 20 novembre 2004
Commémoration de l'armistice de 1918	jeudi 11 novembre 2004
EXPOSITION du Club des Arts	(salle polyvalente) les 27 et 28 novembre 2004
COLLECTE DES OBJETS HÉTÉROGÈNES	lundi 29 novembre 2004

### 3. AVENANT - MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE - ATELIER DES ARTS

Par délibération du 23 juin 2003, le conseil municipal a autorisé le maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet ARCHIPEL concernant les travaux d'aménagement de l'Atelier des Arts. Vu le mauvais état de la pourtraison constaté après les démolitions (délibération du conseil municipal du 09 décembre 2003), il apparaît nécessaire de remplacer les anciens planchers par des dalles de béton. Montant des travaux : 32.186,40 € HT. Il convient donc de réviser les honoraires dus à l'architecte.

* montant des honoraires marché d'origine	17.840,62 € TTC
* montant des nouveaux honoraires	23.474,38 € TTC
* avenant pour la différence	5.633,76 € TTC

**Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant avec le maître d'œuvre ARCHIPEL pour un montant de 5.633,76 € TTC.**

### 4. CLOISONNEMENT - PLÂTRERIE - ATELIER DES ARTS

Considérant l'avancement des travaux et la mise en place de l'escalier, il s'avère nécessaire d'assurer une fermeture au niveau de la partie supérieure de l'immeuble par des travaux de cloisonnement comportant la protection de l'escalier - un doublage et une cloison 'placostil' - la fourniture et la pose d'un bloc-porte et la mise en place d'un plafond avec de la laine de verre. Trois devis ont été reçus pour ces travaux supplémentaires :

* TECHNI-PLAFOND	5.047,12 € TTC
* JOLAIN	5.262,20 € TTC
* J.F.C. RÉNOVATION	5.337,76 € TTC

**Le conseil municipal autorise le maire à passer commande auprès de la Sté TECHNI-PLAFOND pour un montant de 5.047,12 € TTC.**

### 5. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2004

Le **budget supplémentaire** permet de reconsidérer, en cette période de l'année, les crédits votés au budget primitif 2004 et l'évolution des dépenses constatées et effectives. Considérant l'état des finances d'une part et les dépassements constatés d'autre part :

#### Fonctionnement - Dépenses

Aucune modification.

#### Fonctionnement - Recettes

On enregistre les nouvelles recettes suivantes :

- . 3.245 € au niveau des remboursements des arrêts maladie
- . 111 € au niveau des locations diverses
- . 3.850 € au niveau des participations

**Le total des recettes supplémentaires atteint la somme de 7.206 € qui sera virée à la section d'investissement.**

### Investissement - Dépenses

Cette section comprend :

- \* les restes à réaliser pour un montant de 408.451,18 €
- \* les dépenses à réaliser au programme de la cantine scolaire pour 32.993,34 €
- \* les dépenses à réaliser au programme de l'Atelier des Arts pour 23.916,84 €
- \* un transfert de crédit de 786,34 € du programme 2315-157 au programme 21312-151 plus un vote de crédit de 3.813,66 €
- \* un vote de crédit de 3.400 € au programme 152-2312 - «aménagement paysager» pour les plantations à réaliser dès le présent automne

### Investissement - Recettes

Les recettes d'investissement sont composées :

- \* du virement de la section de fonctionnement pour 7.206 €
- \* des restes à réaliser pour 360.188,84 € (délibération du 27.01.2004)
- \* des emprunts pour :
  - 48.270 € - restes à réaliser
  - 29.000 € - Atelier des Arts
  - 33.000 € - salle à manger à usage de cantine scolaire

L'ensemble de ces chiffres permet un équilibre du budget supplémentaire 2004 :

**de 7.206,00 € en section de fonctionnement  
de 477.664,84 € en section d'investissement**

Avis favorable émis par les membres de la commission des finances du 09 septembre 2004 sur le projet de budget supplémentaire 2004.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget supplémentaire 2004.**

## 6. EMPRUNTS A SOUSCRIRE

Dans le cadre des propositions émises par le maire au niveau de la préparation du budget supplémentaire 2004, le conseil municipal a constaté que trois emprunts s'avèrent nécessaires pour équilibrer le document budgétaire.

- \* pour 33.000 € - aménagement de la salle à manger à usage de cantine scolaire
- \* pour 29.000 € - aménagement de l'Atelier des Arts
- \* pour 48.270 € - restes à réaliser

Deux banques ont été consultées : la Caisse d'Épargne et le Crédit Local DEXIA - pour des prêts à taux fixes ou à taux variables - sur une durée de 15 ou 20 ans. La commission des finances réunie le 9 septembre préconise de choisir la proposition la plus intéressante soit :

- \* un prêt à taux révisable sur 20 ans proposé par la Caisse d'Épargne :  
remboursement trimestriel au taux de : 2,11 % + 0,18 % = 2,29 %

**Le conseil municipal autorise le maire à signer les trois contrats d'emprunt avec la Caisse d'Épargne - sur une durée de 20 ans - à taux révisable.**

## 7. SURVEILLANCE - ÉTUDE SCOLAIRE - 2004 / 2005

Considérant l'effectif des enfants inscrits à l'étude pour l'année scolaire 2004 / 2005 (soit 23 élèves permanents et 13 élèves occasionnels), il importe de prévoir un encadrement de deux personnes.

Il convient de créer deux contrats à durée déterminée car, renseignements pris auprès du Centre de Gestion, cette possibilité est envisageable du fait qu'il s'agit de **missions spécifiques**.

La rémunération est basée sur le taux des heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant pour le compte et à la demande des Collectivités Territoriales (soit 21,28 € par séance au 01.01.2004 - 1h1/2 par jour d'école)

**Le conseil municipal autorise le maire à signer deux contrats à durée déterminée du 02 septembre 2004 au 1<sup>er</sup> juillet 2005.**

## 8. EXTENSION DE COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND NANCY

Le Conseil de Communauté s'est prononcé le 9 juillet 2004 en faveur de cinq extensions de compétences de l'organisme d'agglomération approuvées par une délibération. Il convient, précise le Président par lettre du 27 juillet 2004, que les conseils municipaux se prononcent sur ces extensions de compétences et adoptent, lorsqu'ils y sont favorables, des délibérations concordantes.

### COMPÉTENCES CONCERNÉES :

1. Le Palais des Congrès
2. La Piscine Ronde Nancy Thermal
3. L'équipement sportif qui se substituera au musée de l'aéronautique
4. Le chenil Chatterie
5. Les réseaux de télécommunication

Suite à l'exposé des motivations, **le conseil municipal approuve l'extension de ces nouvelles compétences.**

## 9. RÉVISION DES TARIFS 2005

Chaque fin d'année, il est de coutume de reconsidérer les différents tarifs appliqués par la Commune pour l'année civile suivante - c'est-à-dire pour 2005.

### A. SALLES

Dîner – débat : **58 €**

Soirée dansante : **207 €**

Réunion – conférence : **58 €**

Apéritif - 3 heures maximum : **95 €**

Repas familial - mariages - samedi + dimanche : **238 €**

Repas familial 1 repas : **119 €**

**B. CONCESSIONS CIMETIÈRE**

- \* 15 ans : **72 €**
- \* 30 ans : **142 €**
- \* columbarium : **508 €**
- \* columbarium renouvellement : **72 €**

**C. DROIT DE STATIONNEMENT** : 2,60 € par jour

**D. STATIONNEMENT TAXI** : 35 € par an

**Le conseil municipal autorise le maire à appliquer les nouveaux tarifs - à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.**

**RECENSEMENT**

La commune doit procéder à un recensement de sa population du 20 janvier au 19 février 2005.

Vu l'accroissement de la population, notamment sur le quartier des Egrez, ce sont cinq agents recenseurs qui sont recherchés. Les candidats devront faire une demande par écrit auprès de Madame le maire, le plus rapidement possible. Disponibilité et discrétion sont demandées aux futurs candidats.

**BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Dans le cadre du Contrat Local de Sécurité Intercommunal, la municipalité propose un stage pour l'obtention du Brevet de Sécurité Routière.

Cette information s'adresse aux adolescents (es) ayant atteint l'âge de 14 ans titulaires de l'attestation scolaire de sécurité routière.

Elle aura lieu du 25 au 29 octobre 2004 à Heillecourt. Merci aux intéressé(es) de s'inscrire en mairie auprès de Madame MULLER.

**ALLOCATION D'HIVER**

Lors de sa réunion du 28 septembre 2004, le Centre Communale d'Action Sociale a voté **les barèmes 2005 de l'allocation d'hiver**, pour les personnes retraitées de plus de 65 ans :

- une aide de 250 € à une personne seule dont le revenu annuel déclaré aux impôts ne dépasse pas 9.400 €,
- une aide de 386 € à une personne seule dont le revenu annuel déclaré aux impôts ne dépasse pas 8.400 €,
- une aide de 491 € à une personne seule dont le revenu annuel déclaré aux impôts ne dépasse pas 6.900 €,
- une aide de 720 € à une personne seule bénéficiant du Fonds National de Solidarité,
- une aide de 737 € à un couple dont le revenu annuel déclaré aux impôts ne dépasse pas 13.750 €.

Les personnes concernées peuvent s'adresser au **secrétariat de la mairie** avec les justificatifs nécessaires jusqu'au **vendredi 22 octobre 2004 dernier délai**.

**Attestation de Formation de Premiers Secours**

Une formation permettant l'obtention de l'Attestation de Formation de Premiers Secours est mise en place à la Maison du temps libre à Heillecourt du 8 au 10 novembre 2004.

S'inscrire à la mairie de Houdemont auprès de Madame MULLER.

**CONSULTATIONS JURIDIQUES**

Le Barreau met en place, **gratuitement**, des consultations juridiques .

**Les personnes désireuses de rencontrer un avocat** pour connaître leurs droits dans le cadre de contentieux divers, **pourront être reçues aux prochaines permanences les samedis 16 octobre et 20 novembre de 9h00 à 11h00 à la Mairie.**

**CHATS EMPOISONNÉS**

Des chats ont été retrouvés empoisonnés sur la commune. Des plaintes ont été déposées auprès des services de police.

**CHAT PERDU**

Depuis le mois de mai, beau chat tigré non castré, semble perdu aux environs du château d'eau de Houdemont. Renseignements au 03.83.53.12.46

**L'HEURE DU CONTE**

Si tu aimes les belles histoires, viens à « L'heure du conte » à la bibliothèque de la mairie de 10h15 à 11h30.

**Les samedis 09 octobre et 27 novembre .  
L'heure du conte est scindée en deux groupes : 3/6 ans et 7/10 ans.**

**BRIochES DE L'AMITIÉ  
Au profit de l'A.E.I.M.**

La vente par bénévoles se fera au domicile des Houdemontais, le samedi matin 16 octobre à partir de 9 heures.

**PROJET DE MODIFICATION  
DE L'ÉCHANGEUR CORA SUR L'A330  
À HOUEMONT**

La Communauté Urbaine du Grand Nancy et la ville de Houdemont invitent les habitants à s'exprimer sur le projet de modification de l'échangeur Cora sur l'A330 à Houdemont.

Du 14 octobre au 4 novembre, une exposition en mairie de Houdemont présentera les grandes lignes du projet.

**RECENSEMENT MILITAIRE**

Tout(e) citoyen(ne) âgé(e) de 16 ans est tenu(e) de se faire recenser à la mairie de son domicile, dès le mois de sa date anniversaire.

Dépôt légal n°629 - septembre 2004  
Mairie de Houdemont - ( 03.83.56.21.22 )  
e-mail : [contact@mairie-houdemont.fr](mailto:contact@mairie-houdemont.fr)  
Site internet : <http://houdemont.com>  
Directrice de la Publication :  
Mme Anne VALTON  
Commission de l'Information :  
Vice-Président : M. Daniel MAGRON  
Membres : Mme MALGLAIVE - M. LEFEBVRE - M.EDEL  
Mise en page : Emmanuel MAHIEU